

LES GRANDES LIGNES
DU PLAN DE RELANCE

EN EUROS SUR DEUX ANS

6,7 mds

affectés à la rénovation
énergétique (bâtiments
publics, logements sociaux...)

1,35 md

dédié à la biodiversité et à la
lutte contre l'artificialisation

1,2 md

attribué à la transition agricole
(indépendance protéinique,
agroéquipements,
passage au bio...)

8,5 mds

dédiés aux infrastructures
et mobilités vertes (mobilités
du quotidien, parc auto
de l'État, fret, petites lignes...)Jean Castex : « Le plan
de relance est à la
hauteur de la situation
exceptionnelle »

Le premier ministre détaille les 100 milliards d'euros débloqués par le gouvernement pour relancer l'économie. Il affiche sa volonté de restaurer l'autorité de l'État face à la montée des violences.



8,2 mds

destinés aux énergies
et technologies vertes
(hydrogène vert, formations
dans le nucléaire...)

20 mds

dédiés à la baisse des impôts
de production

3 mds

affectés au renforcement des
fonds propres des entreprises

6,9 mds

destinés à la souveraineté
technologique et la résilience
(développement des marchés
clés, emploi en R&D,
relocalisation...)

1,9 md

dédié à la mise à niveau
numérique de l'État, des
territoires et des entreprises

1,6 md

affecté pour la culture

7,6 mds

destinés à la sauvegarde
de l'emploi (activité partielle)

8,7 mds

affectés à l'emploi
des jeunes (apprentissage,
prime à l'embauche, internets
d'excellence...) et la formation
professionnelle

3 mds

destinés à la recherche

6 mds

consacrés au financement
des investissements
du Ségur de la santé

9,5 mds

affectés à la cohésion
territoriale (développement
du numérique, banque
des territoires, rénovation
des commerces
de centre-ville...)PROPOS RECUEILLIS PAR
FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD,
GASTAN DE CAPELE,
MARC LANDRÉ,
MATHILDE SIRAOU,
VINCENT TRÉMOLET DE VILLERS
ET MARIE VISOTLE FIGARO. - Vous présentez
aujourd'hui un plan de relance
pour soutenir l'économie.
Comment a-t-il été conçu ?

Jean CASTEX. - Je voudrais d'abord rappeler que le gouvernement n'a pas attendu le plan de relance pour soutenir massivement l'économie française : dès le début de la crise, un plan d'urgence a été mis en place, permettant de sauver des centaines de milliers d'entreprises de la faillite. Huit millions de salariés ont été placés en activité partielle, alors que beaucoup d'entre eux, à défaut, auraient connu le chômage. Après le temps de l'urgence vient maintenant le temps de la projection, parce que ce plan ne se contente pas de penser les plaies de la crise. Il prépare l'avenir. Il fallait un plan de relance à la hauteur de la situation exceptionnelle que nous traversons.

Et nous sommes au rendez-vous. 100 milliards, c'est considérable, c'est presque quatre fois plus que le plan de relance de 2008. C'est, en part de la richesse nationale, le plan de relance le plus massif annoncé à ce jour parmi les pays européens. Massif et calibré, aussi, de manière à avoir des effets rapides. Grâce à France Relance, nous serons revenus au niveau d'avant-crise dès 2022.

Rétablir notre croissance, ce ne sont pas que des chiffres, mais des conséquences très concrètes : ce sont des centaines de milliers d'emplois sauvés et créés. Au fond, ce plan a été conçu de manière à ce que tous les Français puissent en bénéficier : les ménages comme entreprises, les grandes entreprises comme les PME et TPE, la capitale comme les territoires. Et les personnes précaires n'ont pas été oubliées non plus.

Comment vont être répartis
les 100 milliards d'euros
de dotation du plan ?

Les 100 milliards visent à transformer la France pour la rendre plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Nous avons à cet effet retenu trois priorités. Un premier tiers, soit 30 milliards d'euros, sera d'abord consacré à accélérer le verdisse-

ment de notre économie, de nos modes de production, de transports et de consommation et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Cela s'appliquera à la rénovation thermique des bâtiments, aux investissements dans les infrastructures et dans la mobilité verte, au développement de technologies vertes, à la stratégie hydrogène. Le volet vert du plan de relance inclura aussi des mesures ambitieuses en faveur de la transition agricole et de l'économie circulaire, de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Nous consacrerons ensuite 35 milliards d'euros à rendre la France plus compétitive et plus souveraine. Les impôts de production baisseront de 10 milliards en 2021 et de 10 milliards en 2022, et cet allègement sera définitif.

« Ce plan a été conçu de manière à projeter la France dans l'avenir tout en ayant des effets immédiats »

Cette mesure est majeure notamment pour protéger notre industrie. Le manque à gagner pour les collectivités locales, qui touchaient les recettes de ces impôts, sera intégralement compensé. Le plan contient aussi des dispositions concernant le renforcement des fonds propres des entreprises, notamment les entreprises de taille intermédiaire, qui innovent et exportent. Nous allons également engager un quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA), qui sera tourné vers les secteurs stratégiques tels que la santé, l'agroalimentaire ou encore les technologies du numérique.

Et le troisième tiers de ce plan, à hauteur de 35 milliards d'euros ? Le troisième volet du plan sera dédié à la cohésion sociale et territoriale. Il s'agit d'investissements massifs dans les équipements hospitaliers, l'accélération du déploiement de la fibre ou la

construction de logements. La priorité des priorités, c'est l'emploi des jeunes : 6,5 milliards d'euros y seront consacrés. Il s'agit de moyens inédits, notamment pour les aides à l'embauche qui ont été dévoilées en juillet et sont en vigueur depuis début août. Avec les mesures que nous prenons, jamais il n'aura été aussi peu coûteux dans ce pays d'engager un apprenti ou un jeune en alternance. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, nous allons bâtir 500 000 solutions pour les jeunes, soit via des parcours d'insertion aux métiers d'avenir, en lien avec les régions, soit par des formations qualifiantes. Pour l'ensemble des Français, le dispositif d'activité partielle de longue durée, ouvert à toutes les entreprises des secteurs en difficulté, doit permettre au cours des prochains mois de former les salariés tout en préservant leur emploi. Former et embaucher plutôt que licencier, voilà ce que permettra notre plan.

Ces dispositifs auront-ils un effet immédiat sur l'économie ?

Oui. France Relance a été conçu de manière à projeter la France dans l'avenir tout en ayant des effets immédiats. Il s'agit à la fois de relancer immédiatement l'investissement et l'activité pour contrer les effets de la crise et de porter des effets structurels qui auront un impact durable sur l'économie.

Quelle est la part de crédits nouveaux par rapport à ceux déjà engagés et recyclés ?

Il s'agit en totalité de crédits nouveaux, mais seuls 80 milliards s'imputeront directement sur le budget de l'État, notamment parce que certaines mesures sont financées par les partenaires de l'État, comme la Caisse des dépôts ou la Banque publique d'investissement, ou encore parce que certaines aides, notamment à la SNCF, prendront la forme d'apports en capital, qui ne jouent pas sur le déficit. La moitié de ces 80 milliards sera d'ailleurs financée par l'Europe. C'est inédit et il est important de rappeler à quel point, avec ce plan de relance, l'Europe aura un effet direct sur la vie de nos concitoyens.

Le plan comporte-t-il des mesures de soutien aux plus défavorisés et au pouvoir d'achat ?

Les crises touchent toujours en

« La violence n'est pas une fatalité. Quand on regarde les statistiques d'insécurité de l'été 2020 par rapport à l'été 2019 ou 2018, il n'y a objectivement pas une explosion de la violence. Chaque fait divers est un fait divers de trop. Chaque fait de violence est inadmissible »

premier les plus précaires et nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. Nous avons 100 euros l'allocation de rentrée scolaire. Et le plan pauvreté, lancé en 2018 par le président de la République, va être doté de 200 millions d'euros supplémentaires en soutien des associations qui luttent contre l'exclusion. Mais c'est d'abord par l'emploi et l'activité économique que l'on lutte contre la précarité. C'est en investissant dans la rénovation thermique ou dans les transports du quotidien que l'on préserve le pouvoir d'achat des ménages. Le paradoxe de cette crise, c'est que l'épargne des Français a massivement augmenté au cours des derniers mois. L'un des enjeux des prochains temps est qu'ils se remettent à consommer, et si possible en faveur de produits français. Je me reconnais dans la notion de patriotisme économique.

Laurent Berger demande que les aides distribuées aux entreprises soient conditionnées, par exemple, à des créations d'emplois. Que lui répondez-vous ? C'est l'essence même du message que j'ai porté devant les chefs



mise lors de la dernière crise et nous ne la reproduirons pas.

Le plan de relance intervient alors que le pays reste soumis à de lourdes contraintes sanitaires. Quel indicateur sera décisif pour décider que le port du masque n'est plus obligatoire ? Il y a un indicateur simple, c'est la circulation du virus. Car tant que le virus circule, les plus vulnérables d'entre nous seront en danger. L'arme numéro un contre le virus, c'est la prévention : le masque, le lavage des mains, la distanciation... Tout cela forme un ensemble contraignant mais nécessaire. Et je suis optimiste sur le fait que nous découvrirons un vaccin. Nous vivons une situation très difficile, mais elle est transitoire. Et le virus ne doit pas nous empêcher de vivre. Il faut aller à l'école, travailler, se divertir. Et ne pas oublier que se laisser entraîner dans une nouvelle paralysie économique et sociale de notre pays aurait des effets aussi délétères que la crise sanitaire elle-même.

Pourrez-vous demain demander l'utilisation du masque lors d'épidémies de grippe ou autres ? D'abord, je conseillerais de se faire vacciner puisque le vaccin existe ! L'idéal serait qu'à l'avenir la culture des gestes barrières s'installe durablement. Mais non, le masque ne sera pas rendu obligatoire pour la grippe. Je crois d'abord à la responsabilité de chacun plutôt qu'à la contrainte.

Il y a au sein de votre gouvernement un débat sur le mot « ensauvagement ». Combien de temps les ministres de l'Intérieur et de la Justice peuvent-ils tenir, sachant qu'ils ne sont pas d'accord ?

Mais si, ils sont d'accord ! En outre, ils s'entendent très bien. Ce genre de débat sémantique m'intéresse peu. Je ne suis pas sûr non plus qu'il passionne les gens. Ce qu'attendent nos concitoyens sur ce sujet, ce sont des actions et des résultats. Néanmoins, si l'on veut qualifier la situation, je dirais que notre société est devenue inflammable, à fleur de peau. Cela est sans doute lié aussi à cette période étrange que nous vivons de confinement, d'enfermement, de confinement... Mais la violence n'est pas une fatalité. Quand on regarde les statistiques d'insécurité de l'été 2020 par rapport à l'été 2019 ou 2018, il n'y a objectivement pas une explosion de la violence. Mais chaque fait divers est un fait divers de trop. Chaque fait de violence est inadmissible. Il serait aussi inadmissible qu'il n'y ait pas de suites policières et judiciaires. Or, il y a des suites, et personne ne peut le contester sauf à vouloir en faire une exploitation politique. Ces suites sont-elles toujours assez fortes ou assez rapides ? Non, parfois les suites pénales prononcées sont insuffisantes et la réponse judiciaire, trop lente. Mais la raison n'en est pas le fait des juges mais de l'État, qui depuis quarante ans n'a pas donné à la justice les moyens de fonctionner suffisamment bien. Il n'y a pas de mystère : vous avez deux fois moins de magistrats et de greffiers en France qu'en Allemagne. Si l'on renforce la police comme nous l'avons fait - et comme nous allons continuer à le faire - et que, derrière, la justice ne dispose pas des moyens pour suivre, nos

concitoyens ne s'y retrouveront pas. Les moyens de la justice seront augmentés, des emplois supplémentaires de greffiers et de magistrats seront créés d'ici la fin de l'année. En 2021, nous amplifierons cette tendance.

Il y a aussi beaucoup de petits délits comme les tags, le bruit, les rodéos, sauvages, qui sont rarement sanctionnés ou très tard...

Ce qui énerve légitimement nos concitoyens est que ces délits moins « spectaculaires » mais insupportables au quotidien se sont parfois installés dans une forme d'impunité. Ce n'est pas admissible et c'est pourquoi des moyens spécifiques seront alloués vers la justice de proximité. Pour citer le philosophe du droit Beccaria, « l'important, dans une peine, ce n'est pas sa gravité, c'est sa certitude ».

Gérald Darmanin a dévoilé qu'il y avait en France 8 000 fichés S. L'État a-t-il les moyens de surveiller autant de personnes qui sont autant de terroristes potentiels ? Les moyens que l'État français s'est donnés depuis les attentats de 2015 se sont considérablement renforcés et ils sont aujourd'hui sans commune mesure avec ce qu'ils étaient avant 2015. L'organisation des services de l'État a également été totalement revue. Je ne peux bien sûr pas y revenir dans le détail pour des raisons évidentes de confidentialité, mais il faut être certain d'une chose : nous ne lésinons pas sur les moyens alloués à la surveillance. Cela ne fait pas disparaître la menace, mais nous faisons tout pour la limiter au maximum.

Nous vivons une situation très difficile, mais elle est transitoire. Et le virus ne doit pas nous empêcher de vivre.

Cinq ans après les attentats, diriez-vous que la liberté d'expression a reculé en France, comme l'affirme Charlie Hebdo ? J'ai été Charlie et je suis Charlie plus que jamais. Ce journal est le symbole de la liberté d'expression. La défense de la liberté d'expression doit se traduire par la ferme condamnation de ceux qui lui ont porté lâchement atteinte. Je ne pense pas que, dans notre pays, la liberté d'expression soit en recul ou menacée. Si des groupes de pression veulent s'aventurer à réduire la liberté d'expression, ils me trouveront d'ailleurs sur leur chemin pour la préserver. Le procès s'est ouvert hier ; vous voyez qu'à la fin des fins, face à la barbarie et à la violence, face à tous ceux qui veulent saper le pacte républicain, c'est nous qui gagnons et qui gagnerons.

Quelles seront les missions de François Bayrou qui va devenir haut-commissaire au plan ? En tant que gaulliste social, j'ai

toujours considéré que la fonction de planification était inhérente à l'État, dont la mission est aussi d'éclairer l'avenir. Et pour cela nous avons besoin d'instances qui soient rehaussées dans leur positionnement et dans leur mission. J'en ai toujours eu la conviction et j'en ai d'ailleurs parlé dès mon discours de politique générale à un moment où le titulaire de cette fonction n'était pas encore désigné. D'ailleurs, c'est bien un haut-commissariat au Plan que je vais créer par décret, ce qui traduit la pérennité de la fonction au-delà du titulaire appelé à l'occuper. Monsieur Bayrou sera nommé aujourd'hui même. Sa personnalité permettra de donner à cette fonction une dimension politique, ce dont je me félicite. Il bénéficiera d'une lettre de mission du président de la République et la structure me sera administrativement attachée. Je suis certain que le travail de ce haut-commissariat et de ce haut-commissaire sera fructueux. Et qu'il se fera en parfaite intelligence avec le premier ministre et le gouvernement.

L'un des rôles politiques de votre prédécesseur, Édouard Philippe, consistait à diviser la droite et à empêcher de se reconstruire. Vous vous présentez plus dans le rôle de chef de la majorité. Est-ce parce que vous considérez que le travail est fini à droite ? J'ai récemment relu *Le Nœud gordien*, de Georges Pompidou. Ce dernier y rappelle que le rôle du premier ministre sous la V^e République est d'animer, d'être le chef de la majorité parlementaire. Je vais m'efforcer de jouer pleinement ce rôle. La majorité doit être la plus forte possible, et tant mieux si certains envisagent de s'en rapprocher dans les prochains temps. Je souhaite me tourner aussi vers la force politique que sont les collectivités locales. Les élus locaux ont acquis un rôle politique, économique, social qu'ils n'avaient pas au temps du *Nœud gordien*. Ils sont aujourd'hui absolument indispensables au redressement du pays, et ma responsabilité sera de les y associer. Je laisse en revanche aux observateurs le soin de dresser leur propre constat sur l'état de la gauche ou de la droite. Ma priorité est de travailler avec la majorité, avec toutes les bonnes volontés, à la relance de notre pays. Est-ce que cela aboutit à la disparition de la gauche et de la droite ? Je ne le crois pas. Au regard de l'histoire, elles ont structuré le pays, c'est aussi une force. Mais il y a des moments, où il faut essayer de dépasser certains clivages pour travailler au service du pays. Le dépassement porté par le président de la République est plus que jamais nécessaire.

Comment jugez-vous la proposition de Christian Estrosi, qui demande aux Républicains de soutenir Emmanuel Macron dès le premier tour sans présenter de candidat ? Christian Estrosi porte des valeurs fondamentales sur lesquelles on se retrouve, en particulier face à la grave crise que nous traversons. Il faut se rassembler au service de la France.

Ce concept de dépassement ne risque-t-il pas d'offrir les extrêmes comme seule possibilité d'alternance ? Ne sous-estimons pas les Français. C'est un peuple politique, un peuple réfléchi. Un peuple qui se demande toujours qui est le mieux à même de porter la parole de la France dans un monde troublé et internationalisé. Qui est le mieux à même d'assurer leur protection et le développement de notre économie. Qui est le mieux à même de créer de la cohésion sociale comme territoriale. A nous de les convaincre que nous avons compris la situation, que nous y faisons face avec sérieux et dans le respect de chacun ; que les autres solutions qui pourraient s'offrir à eux ne sont pas les bonnes. C'est, avec le chef de l'État, notre responsabilité dans un moment très important de notre histoire collective. ■

d'entreprise réunis au Medef la semaine dernière. Nous investissons fortement pour soutenir les entreprises, mais nous attendons d'elles qu'elles s'engagent fortement pour l'emploi, notamment des jeunes. Je suis confiant, et la confiance n'est pas un vain mot à mes yeux. Nous avons besoin à la fois de confiance collective et de l'engagement de chacun : les entreprises, les partenaires sociaux, les collectivités locales... Le plan ne produira son plein effet que si tout le monde joue le jeu.

Quel sera l'impact à moyen terme de ce plan sur la croissance ? Notre objectif est de retrouver dès 2022 le niveau d'avant-crise. Soit l'équivalent de 4 points de croissance ou, en d'autres termes, 80 milliards d'euros de richesse. Même si les effets du plan se poursuivront bien évidemment au-delà car nous préparons la France de 2030.

Entre le plan de relance et les mesures d'urgence, l'État engage plus de 500 milliards d'euros d'argent public qui s'ajoutent à une dette déjà démesurée. Comment comptez-vous financer cette enveloppe ? J'ai été longtemps magistrat à la

Cour des comptes et le respect des finances publiques n'est pas pour moi une question secondaire. Parce que le risque, c'est le transfert de cette dette aux générations qui viennent et c'est ce que nous voulons éviter. Notre plan est donc en ce sens sérieux et crédible. Une grosse moitié du financement viendra de l'Union européenne, qui a compris que son attitude lors de la crise de 2008 n'avait pas été à la hauteur. Elle a su répondre cette fois à cette crise inédite et nous le devons d'ailleurs largement à l'action du président de la République. Les investissements portés par ce plan doivent systématiquement créer de l'activité économique et donc des recettes. A contrario, nous ne rien faire aujourd'hui nous aurait condamnés à la récession. Et l'on connaît les conséquences désastreuses de l'austérité. D'ailleurs, tous les pays européens ont à peu près déployé la même politique.

Pourrez-vous assurer aux Français qu'il n'y aura aucune hausse des prélèvements ?

Je le redis et je veux que les Français en soient convaincus : il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. C'est l'erreur qui a été com-

Le premier ministre, le 1^{er} septembre, dans son bureau, à l'hôtel Matignon. Jean Castex a retiré son masque photo. JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO



Le plan de relance, point par point

Transition écologique, compétitivité industrielle, cohésion sociale. Le plan présenté officiellement par ce jeudi matin, après le Conseil des ministres, embrasse de très larges sujets au risque de perdre sa



30
milliards d'euros
de mesures destinées à accélérer, en deux ans, la **transition écologique** de la France (transport, rénovation des bâtiments, décarbonation de l'industrie, agriculture HVE...)



35
milliards d'euros
de mesures pour renforcer, sur deux ans, la compétitivité et la souveraineté des entreprises (baisse des impôts de production, renforcement des fonds propres, soutien à l'investissement...)



Un premier tiers du plan sera consacré à accélérer le verdissement de notre économie, de nos modes de production, de transports et de consommation, et à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre

JEAN CASTEX



Les impôts de production baisseront de 10 milliards en 2021 et de 10 milliards en 2022, et cet allègement sera définitif. Cette mesure est majeure, notamment pour protéger notre

industrie

JEAN CASTEX



La priorité des priorités, c'est l'emploi des jeunes. Avec les mesures que nous prenons, jamais il n'aura été aussi peu coûteux dans ce pays de prendre un apprenti ou un jeune en alternance

JEAN CASTEX

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne
MANON MALHÈRE @ManonMalhere

JOUR J. Ce jeudi, à l'issue du Conseil des ministres, Jean Castex présentera le plan de relance qui doit organiser les conditions du rebond de l'économie française après le choc du coronavirus. Ce vaste plan de 100 milliards d'euros sur deux ans complète la batterie de mesures d'urgence qui ont été prises dans les trois lois de finances rectificatives pour 2020 du printemps. Autant les dispositifs de réponse immédiate à la crise sanitaire ont été décidés et ajustés au fil de l'eau, autant ce plan de relance a fait l'objet de longues concertations depuis six mois. Piloté depuis Bercy, il a été nourri par les réflexions d'une vingtaine d'économistes extérieurs au ministère, mais aussi des propositions du patronat et des syndicats. L'ensemble forme un objet protéiforme qui répond à plusieurs objectifs : aider sur le court terme les secteurs et les ménages les plus touchés par la crise et préparer la France, par des investissements ciblés, à relever les défis de l'industrie de demain, tout en protégeant sa souveraineté. L'accent est mis sur le soutien de l'offre avec quelques mesures de demande ciblées, notamment vers les plus fragiles.

VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le premier pilier du plan, doté de 30 milliards d'euros, est dédié à la transition écologique. « Nous nous donnons les moyens d'atteindre les objectifs que la France s'est fixés sur le climat et la biodiversité, dont la neutralité carbone en 2050 », se félicite l'entourage de Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique. Les mesures tentent aussi de répondre à l'essentiel des grandes préconisations de la convention citoyenne pour le climat. Le gouvernement a en effet décidé de concentrer ses efforts sur les secteurs les plus émetteurs en carbone : transports, bâtiment,

750
milliards d'euros
Montant du plan de relance européen qui prévoit 390 milliards de subventions et 360 milliards de prêts

industrie et agriculture. Onze milliards d'euros sont ainsi fléchés vers les transports, dont plus de la moitié sur le développement du ferroviaire, dont le fret, et des nouveaux « transports du quotidien », comme le très populaire vélo. Une enveloppe de 7 milliards d'euros est encore dédiée à la rénovation des bâtiments publics (écoles, hôpitaux...) comme privés. Une manne de 2 milliards va ainsi abonder la nouvelle prime énergie, « Ma prime rénovation », accessible à tous les ménages qui se lancent dans une rénovation globale de leur logement. Le troisième chapitre de ce pilier « verdissement de l'économie » concerne la décarbonation des entreprises. Neuf milliards doivent financer l'accompagnement de la transition des entreprises et des projets innovants. Le développement d'une nouvelle filière hydrogène sera ainsi doté de 2 milliards d'euros. Enfin, l'agriculture bénéficiera de 1,2 milliard notamment dédié à la lutte contre l'artificialisation des sols.

LEONOR HUBAUT @LeonorHubaut
BRUXELLES

POUR financer son plan de relance, le gouvernement français compte sur des fonds européens. Pour quel montant et à quelle échéance? La réponse n'est pas si simple.

À la mi-avril, alors que l'Europe était presque entièrement confinée, les ministres des Finances ont adopté un paquet d'urgence de 540 milliards d'euros. Une enveloppe constituée de trois « piliers », dont le premier repose sur l'activation du fonds de sauvetage de la zone euro. Le mécanisme européen de stabilité, à hauteur de 240 milliards. Chaque pays peut demander un prêt représentant 2 % de son PIB annuel. Le second pilier est la mise en place du mécanisme temporaire SURE, voué à

COMPÉTITIVITÉ ET RÉINDUSTRIALISATION

Deuxième volet de ce plan de relance : la compétitivité avec une enveloppe de 35 milliards d'euros. Très attendu par le patronat depuis des années, le gouvernement prévoit de baisser les impôts de production de 20 milliards d'euros sur deux ans, soit 10 milliards par an. Car, aujourd'hui, « les impôts de production pèsent deux fois plus en France que la moyenne européenne », insiste-t-on dans l'entourage du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. C'est la seule mesure pérenne du plan de relance qui doit donc s'appliquer au-delà de 2022. Pour parvenir à cette baisse annuelle de 10 milliards, l'exécutif prévoit principalement de diviser par deux la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour un montant de 7,25 milliards d'euros, et de réformer la taxation foncière des locaux industriels pour un gain de 3,25 milliards. Les deux secteurs qui devraient le plus béné-

ficier de cette mesure sont l'industrie et le commerce. Par ailleurs, une enveloppe de 3 milliards d'euros est dédiée au renforcement des fonds propres des entreprises en difficulté, dont l'endettement a augmenté de 152 milliards d'euros durant la crise. L'État va plus spécifiquement apporter des garanties publiques via des fonds d'investissement labellisés France Relance et des prêts participatifs. Autre mesure clé : une enveloppe d'un milliard est prévue pour la relocalisation de la production industrielle dont 600 millions en vue de soutenir 5 secteurs stratégiques, à savoir : la santé, l'électronique, les applications industrielles de la 5G, les intrants critiques pour l'industrie et l'agroalimentaire. Enfin, 11 milliards d'euros sont mobilisés au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sur 2021 et 2022 pour financer le soutien au développement de marchés porteurs tels que l'hydrogène, le numérique (informatique quantique) ou encore la santé.

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le troisième volet de ce plan se concentre sur la cohésion sociale et territoriale pour un montant de 35 milliards d'euros. Il comprend des mesures très diverses. 6,7 milliards d'euros sont consacrés au plan jeune présenté durant l'été. « L'objectif est de donner à chacun des 750 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail une solution », précise l'entourage de la ministre du Travail, Elisabeth Borne. Par exemple, le gouvernement prévoit une aide au recrutement des jeunes de moins de 26 ans de 4 000 euros sur un an. Elle sera déboursée par tranche de 1 000 euros chaque trimestre pour inciter l'employeur à proposer un emploi durable au jeune. Une enveloppe de 7,6 milliards d'euros est également consacrée au « bouclier antichômage ». 6,6 milliards sont alloués à l'activité partielle de longue durée pour les entreprises en difficulté. Ce dispositif vise à subventionner avec de l'argent public les salaires

Les 40 milliards du fonds européen pas avant mi-2021

soutenir les mesures de chômage partiel dans les États membres, grâce à 100 milliards de prêts. En fait, la France n'aura recours à aucune de ces deux options, « puisque le coût du financement sur les marchés de la Commission est actuellement légèrement supérieur » à celui dont bénéficie Paris, explique Bercy. Quant au troisième pilier, il permet à la Banque européenne d'investissement (BEI) de déployer 200 milliards d'euros pour pallier le manque de liquidités. Ce soutien étant principalement dirigé vers les PME et non l'État, il n'entre pas dans le calcul de l'enveloppe du plan de relance.

C'est donc dans le plan de 750 milliards d'euros, accouché le 21 juillet lors d'un sommet européen marathon, que Paris va puiser. L'accord historique prévoit 390 milliards d'euros de subven-

tions et 360 milliards d'euros de prêts. L'option des prêts est, là aussi, écartée par Bercy.

Sur les 390 milliards d'euros de subventions, la France espère obtenir 40 milliards. L'Italie devrait percevoir 80 milliards et l'Espagne 60 milliards. Mais ces montants ne sont pas inscrits dans le marbre. D'ailleurs, la Commission européenne refuse de rendre publics ses propres calculs.

Procédure lourde

Certes, pour 70 % des fonds, qui seront alloués en 2021-2022, les critères sont connus : population, PIB par habitant et taux de chômage entre 2015 et 2019. C'est pour les 30 % restants que les allocations pourraient changer. Pour que l'impact de la pandémie soit pris en compte, le critère du taux de chômage sera remplacé par la

chute de PIB sur la période 2020-2021. La France serait, avec l'Allemagne, une des seules à en bénéficier, selon Zolt Darvas, analyste à l'institut Bruegel.

Quant à savoir quand cet argent arrivera, la lourdeur des procédures ne permet pas de donner de réponse précise. Officiellement, « aussi vite que possible ». Mais il faut encore que le Parlement européen et les Parlements nationaux valident l'accord. Les 27 devront ensuite apporter une garantie pour que Bruxelles puisse lever l'emprunt européen qui doit financer les 750 milliards. Or l'expérience de SURE, dont le mécanisme est similaire, montre que cela prend du temps. Les plus optimistes assurent que les premiers décaissements arriveront pour... l'été 2021. Avec une obligation, émise entièrement livrés d'ici à 2024. ■

Jean Castex
cohérence.



35
milliards d'euros

de mesures destinées, en 2021 et 2022, à améliorer les compétences et soutenir la création d'emploi (plan jeunes, contrats aidés, formation dans les métiers d'avenir, activité partielle...)



des salariés en activité réduite. Le reste (1,1 milliard) est dédié à la formation de ces salariés placés en activité partielle durant leur temps libre. L'exécutif prévoit également 1 milliard pour soutenir la formation des actifs vers des métiers porteurs. Autre mesure importante : 6 milliards d'euros sont consacrés à l'investissement dans le secteur sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique en santé conformément au « Ségur de la santé ». Enfin, 5,2 milliards d'euros sont mobilisés pour les collectivités locales, 150 millions pour la rénovation des commerces de centre-ville ou encore 500 millions pour le développement du numérique sur tout le territoire.

ARTURS BUDKEVICIUS / ARTURS/FOTO, GOODLUZ, RI2010, AYGUL, BULTE, STOCK.ADOBE.COM, F. BOUCHON/LE FIGARO

MÉTHODE ET RYTHME

Le plan de relance va se déployer officiellement en 2020 et 2021, mais le décaissement des sommes par l'État devrait, en raison des procédures complexes d'appels d'offres, se prolonger jusqu'en 2024. Afin d'enclencher rapidement la mécanique de rebond, Bercy espère néanmoins que 30 % des crédits seront décaissés dès cette année. À cette fin, un comité de pilotage suivra semaines après semaines l'avancée des flux de financement. Dans les premières semaines, les fonds devraient essentiellement venir abonder des projets déjà montés, en attente de financement. Sur ces 100 milliards d'euros, 20 milliards proviennent de fonds déjà en place tels que le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et 80 milliards seront des crédits budgétaires qui ont été ou seront inscrits dans les lois de finances pour les années 2020, 2021 et 2022. Un peu moins de 10 milliards ayant déjà été engagés pour 2020. La France doit ensuite récupérer 40 milliards de fonds européens (voir ci-dessous). Le gouvernement s'est fixé l'objectif de retrouver dès 2022 le niveau de richesse que l'hexagone connaissait avant la crise. C'est à cette aune qu'il veut être jugé. ■

Quand les ministres se disputent les milliards

MATHILDE SIRAUD @Mathilde_Sd

JEUDI 30 juillet, 8 heures, hôtel de Matignon. Avant la trêve estivale, devant le premier ministre, Jean Castex, et une vingtaine de membres du gouvernement, Bruno Le Maire présente l'architecture globale du plan de 100 milliards d'euros destiné à remettre la France sur les rails de la compétitivité après les dégâts causés par la crise sanitaire.

Le ministre de l'Économie et des Finances, qui vient d'ajouter la Relance à son portefeuille, propose 800 millions d'euros pour la culture. « D'autres mesures complémentaires, comme la rénovation des théâtres, viendront s'ajouter à cette enveloppe, ce qui revient en tout à 1 milliard d'euros », précise-t-il. Roselyne Bachelot voit rouge. La nouvelle ministre de la Culture, à la tête d'un secteur fortement endommagé par les effets du confinement, coupe l'exposé de son collègue et ami. Et jette un froid dans la réunion. « Ce qui est sympa, avec toi, Bruno, c'est que j'ai l'impression d'être cocue et de payer la chambre. » Le message a le mérite d'être clair. Un mois plus tard, salue-t-elle. « L'excellente Roselyne Bachelot », Jean Castex annonce fièrement à la radio que 2 milliards d'euros du plan de relance seront finalement affectés au secteur culturel. « Roselyne a eu beaucoup d'argent. Elle est féroce ! », commente-t-on à Bercy.

La répartition de l'enveloppe de 100 milliards d'euros annoncée par Emmanuel Macron le 14 juillet a donné lieu à d'intenses discussions entre les ministères. Pas de bataille homérique, assure-t-on, mais des milliards qui valent dans des négociations stratégiques et politiques, pilotées par Bruno Le Maire. « C'est comme pour tout : au début, on nous dit non, non, non, puis on discute », sourit une ministre.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, s'est battu pour pouvoir mettre en œuvre la modernisation des abattoirs. Avec l'appui du président et du premier ministre, la ministre du Travail, Elisabeth Borne, a obtenu « le triplement des moyens sur le plan jeunes ». Côté transition écologique, les montants sont passés de 20 à 30 milliards, conformément à l'ambition européenne. « On était raccord avec Bercy sur les montants et la philosophie pour décarboner les grands secteurs », fait savoir l'entourage de Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique. Pour limiter les querelles, Bruno Le Maire a décidé de créer une mission budgétaire

ad hoc. « On n'est pas là pour que chacun négocie son bout de gras », a insisté Emmanuel Macron, lors du dernier Conseil des ministres. La ministre du Logement, Emmanuel-Wargon, venait de demander à ce que la réforme des APL soit décorrelée de la partie « économies » du futur budget. « Certains ont aussi eu la tentation de la liste au Père Noël », confie, amusé, un membre du gouvernement.

« De la protection à la projection »

La Justice, l'Intérieur et la Santé sont cités. « Mais l'avantage, quand c'est "open bar", c'est que c'est plus facile de donner à boire à tout le monde ! », illustre Roland Lescure, président LREM de la commission des affaires économiques, recensant « moins de tensions » que lors de la préparation du budget annuel. « Quand les objectifs et les consignes sont clairs, ça roule », assure l'entourage de Bruno Le Maire. « On a très bien travaillé en interministériel, sans jamais négotier sur les moyens. Nous avons veillé à ne pas commettre les erreurs de 2008, notamment en évitant au maximum les licenciements, qui privent les entreprises des compétences nécessaires quand la croissance revient », développe Elisabeth Borne. « Il a fallu trouver le juste équilibre entre les emplois existants à sauvegarder

et ceux que l'on veut voir se créer », raconte la ministre de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher.

Après les aides d'urgence massives, et donc temporaires, il s'agit de reconstruire une économie solide, décarbonée, souveraine et solidaire, un système qui permette d'obtenir des résultats et de revenir, d'ici à la fin du quinquennat, au niveau d'activité de 2019. C'est en tout cas l'ambition affichée du gouvernement, la philosophie qui a présidé à la conception de son plan. Partir à la conquête de nouveaux marchés - « se réinventer » -, plutôt que garder sous perfusion des secteurs à bout de souffle. « Il y a eu le moment pompier, avec les aides aux entreprises, et désormais le moment architecte, pour faire de l'investissement créateur d'emplois durables », schématise Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation. « De la protection à la projection », abonde Roland Lescure, pour qui ce plan représente « la pierre angulaire des vingt mois qui nous restent » jusqu'à la fin du quinquennat.

Et le premier ministre a prévenu à plusieurs reprises : si les projets financés ne sortent pas de terre rapidement, les crédits seront redistribués.

De quoi mettre le gouvernement et l'ensemble des acteurs sous tension. « Je vais faire en deux ans ce que je devais faire en cinq », se félici-

te Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Lors du dernier conseil des ministres, Emmanuel Macron a ainsi cité le plan de relance de 2008 comme contre-modèle. Car, douze ans plus tard, certains projets, a insisté le chef de l'État, viennent tout juste d'être lancés.

Miser sur l'innovation et la formation

L'exécutif a d'ailleurs choisi une stratégie différente du plan de relance de Nicolas Sarkozy en misant non pas sur les infrastructures, mais davantage sur l'innovation et la formation. Au risque qu'au bout du compte les chantiers déployés soient peu visibles pour les Français. « On va devoir rendre concret le plan et le lier à notre programme gouvernemental », prévient Amélie de Montchalin, expliquer la cohérence d'ensemble. « Il y a une ligne à tracer entre les priorités post-grand débat et le plan de relance dans la volonté d'approfondissement de la transformation », affirme Jean-Michel Blanquer. « Et au bout du compte, ajoute un ministre, ça rapportera des voix en 2022 d'avoir des services de la caisse d'allocations familiales plus réactifs, des réponses à des demandes de permis de construire en un mois, et non plus six. »

À travers ces 100 milliards, le gouvernement espère répondre en partie au sentiment d'abandon qui a nourri la révolte des « gilets jaunes ». Pour y parvenir, les acteurs locaux seront des partenaires indispensables. Bruno Le Maire a donc consacré une partie de son agenda à consulter les grands élus comme les syndicats, notamment sur la question de la baisse des impôts de production. « Quand les financements arriveront en janvier, il faut que tout soit prêt pour décaisser le plus rapidement possible pour des projets viables et utiles », insiste son entourage.

Bruno Le Maire suivra l'avancée des travaux. Une fois par mois, le premier ministre, Jean Castex, présidera un comité interministériel dédié à la mise en œuvre. Sur le terrain, des « sous-préfets à la relance » seront déployés. Du pacte productif, qui a inspiré les objectifs du plan, au dernier déjeuner d'ajustement, jeudi à l'Élysée autour de Bruno Le Maire, Barbara Pompili, Elisabeth Borne et le directeur de cabinet de Jean Castex, Emmanuel Macron a suivi de près la fabrication. « Assurons d'investir sur des chantiers qui seront utiles à la France après nous », a-t-il dit en Conseil des ministres. Un plan pour relancer l'économie autant que son quinquennat. ■



Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Jean Castex, le 30 juillet à Matignon.



CONTRE-POINT

PAR GUILLAUME TABARD @GTabard

L'enjeu de la crédibilité

C'est l'inconvénient des grosses sommes : les chiffres claquent mais on a du mal à imaginer ce qu'ils représentent concrètement. Cent milliards d'euros, ce n'est pourtant pas rien ! C'est trois fois le montant du dernier plan de relance, celui lancé par Nicolas Sarkozy en réponse à la crise financière de 2008. Le chiffre donne le vertige aussi lorsqu'on se rappelle que, par « temps calme », le débat peut s'enflammer sur des économies ou des dépenses de quelques millions d'euros inscrits dans le budget annuel. C'est dire la dimension à proprement parler historique de ce plan de relance et l'erreur qu'il y aurait à n'en retenir que ce chiffre de 100 milliards, aussi spectaculaire qu'abstrait.

Son premier enjeu est d'empêcher l'effondrement de l'économie après la mise à l'arrêt provoquée par le confinement. De ce point de vue, ce plan n'est que le prolongement des mesures d'urgence mises en place au printemps. Tel ou tel aspect sera discuté, tel volet jugé insuffisant mais le gouvernement peut s'appuyer sur un rare consensus politique. De LFI à LR, du RN à LREM, personne ne conteste

le bien-fondé d'une injection massive d'argent public. Mine de rien, ce consensus est le reflet d'un tournant idéologique. L'ampleur du choc mais aussi l'achèvement d'un cycle de trente ans de course à la mondialisation et à la déréglementation ont rendu leurs lettres de noblesse au principe de l'intervention de l'État et à celui de la souveraineté économique, via des relocalisations.

Mais d'une certaine manière, ce plan doit permettre de faire d'une pierre deux coups : sauver l'économie donc, mais aussi lui faire opérer une mutation, elle aussi historique, celle de la transition écologique. À la recherche d'une « nouvelle frontière », le gouvernement a une véritable bataille de communication à mener s'il ne veut pas que les 35 milliards affectés à cette thématique soient occultés par des polémiques sur des mesures ciblées, au demeurant justifiées, comme la suspension de l'interdiction de pesticides pour empêcher l'effondrement de la filière betteraves. Le défi pour l'exécutif est de montrer clairement et concrètement que ce plan peut remodeler le visage de l'économie et la vie quotidienne des Français.

Rassurée par l'ampleur des sommes mises sur la table, l'opinion pourrait cependant s'inquiéter du financement à terme de ces 100 milliards. À l'arrivée, qui va payer ? La question est basique, mais légitime. Le gouvernement jure la main sur le cœur qu'il n'est pas question d'augmenter les impôts. Mieux, qu'il va continuer à les baisser, comme en témoigne le robot

de 10 milliards sur les impôts de production acquittés par les entreprises. Reconnaissons à l'exécutif de n'avoir pas infléchi sa politique fiscale depuis 2017, en dépit des pressions exercées y compris au sein de sa majorité, par exemple sur l'ISF.

Dans nos colonnes, Jean Castex mise sur un financement par le retour de la croissance. On peut l'espérer. Mais de nombreux précédents sont là pour rappeler que le retour de la croissance par la grâce d'un « choc de confiance » suscité par un plan relève plus du pari que de la garantie. Il n'y a donc pas d'autre choix que la facilité d'un report de la dette sur les générations futures ou le courage de vraies réformes structurelles, inévitablement impopulaires, comme celle des retraites. Macron et Castex y sont-ils prêts à dix-huit mois de la présidentielle ? ■

Le défi pour l'exécutif est de montrer que ce plan peut remodeler le visage de l'économie et la vie quotidienne des Français

